

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/02/2009

Réception par le Prefet : 23/02/2009

Publication : 27/02/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-3-1-2

Séance du vendredi 20 février 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

DEMANDE DE SUBVENTION DU SYNDICAT DES VIGNERONS INDEPENDANTS D'ALSACE (SYNVIRA)

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de 5.000 € au Syndicat des vignerons indépendants d'Alsace (SYNVIRA) pour l'organisation des « rencontres des vignerons indépendants de France les 28, 29 et 30 avril 2009 au Parc des Expositions à COLMAR
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur l'opération 2009-J718-9999, chapitre 65 – nature 6574 - fonction 021.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions